



## DECLARATION LIMINAIRE AU CHSCT DES 3 ET 8 AVRIL 2015

Cette première séance du CHSCT de la nouvelle mandature s'ouvre avec un ordre du jour pléthorique de 16 points pour 2 jours de séance prévus. Solidaires Finances demande la refonte de l'ordre du jour afin qu'il soit plus équilibré sur les deux séances.

La lecture de la note d'orientation ministérielle santé, sécurité et conditions de travail 2015 nous conforte dans notre insistance à dénoncer tous les troubles psychosociaux engendrés par les incessantes suppressions d'emplois, réformes de structures et de procédures, pressions psychologiques au travail que subissent tous les agents depuis de trop nombreuses années.

Cette même note préconise une priorisation des RPS. Cela commence par leur reconnaissance au niveau des DUERP où de trop nombreux RPS sont déclassés par les directions au prétexte qu'il n'y a pas de solutions. Pourtant les solutions sont évidentes !

Solidaires Finances rappelle, conformément à cette même note, la nature des actions pouvant ouvrir droit à un financement ou co-financement par le CHSCT à savoir :

- actions exemplaires en matière de santé, de sécurité, ou d'amélioration des conditions de travail,
- actions complémentaires à des actions directionnelles,
- actions urgentes.

A ce titre nous confirmons notre opposition à certaines dépenses votées en 2014.

Dans la note du secrétariat général du 20 décembre 2013, on peut lire s'agissant des déclarations d'accident de travail et/ou de maladies professionnelles que le médecin de prévention doit être informé par l'administration dans les plus brefs délais. De même, le CHSCT doit être informé de tous les accidents du travail et maladies professionnelles. Cette information est impérative car elle conditionne son droit d'enquête. Il paraît donc logique et indispensable que les membres du CHSCT en soient informés au fil de l'eau afin de ne pas obérer son droit d'enquête.

Nous réclamons un vote à ce sujet.

Malgré l'engagement de la DRFIP Nord à présenter tous les projets touchant les conditions de travail des agents lors d'un CHSCT avant leur réalisation ou leur mise en oeuvre, nous pouvons constater que ce n'est pas le cas. Pour n'en citer que certains: l'e-formation, la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation. La présentation au CHSCT n'a de sens que si le projet reste amendable selon les observations et préconisations faites par le CHSCT.

Solidaires Finances vous alerte sur la situation actuelle, en voie de pérennisation du service immobilier de la DRFIP. Les incessants déménagements de services, la quantité de travaux engagés, la multiplication des interventions urgentes sur de nombreux sites, etc ne permettent plus une organisation correcte des équipes, ni une intervention rapide sur les demandes formulées sur le registre santé et sécurité au travail par les agents, ou transmises par le CHSCT, l'ISST ou les assistants de prévention. Ce surbooking engendre pour les agents du service immobilier une désorientation et une souffrance au travail certaine.

Nous vous rappelons vivement que de nombreux services des Finances sont au bord de la rupture. Nos interpellations en CTL et les annotations des RSST en témoignent. Il est donc URGENT que la question des conditions de travail trouve enfin réponse.

Nous demandons également à connaître la réponse de la DRFIP Nord sur la demande d'enquête externe sur les conditions de travail, le délai réglementaire de deux mois étant écoulé..